

Le fonctionnement de l'atelier pour le travail maison

Je crée un projet sur une période de 6 semaines environ. Pour chaque projet, l'élève a un plan de travail à partir duquel il va travailler et valider des compétences.

En lien avec ces compétences, je construis un dossier de travail maison. Il est constitué de fiches de préparation d'évaluation qui reprennent ce qui est vu en cours et des fiches d'approfondissement. Il est donné en début de projet. Ils peuvent faire les fiches dans l'ordre qu'ils préfèrent.

Ce travail est valorisé par un système de points qui est utilisé au sein de la SEGPA. Nous avons construit, en équipe, un système de valorisation et de pénalités qui permet de responsabiliser l'élève et lui fait comprendre ses actes et leurs impacts. Ce système donne des points aux élèves pour valoriser leur travail, leur attitude. Il distribue des pénalités lorsque cela est nécessaire avec une perte de points et des exercices éventuels. Dans ce cas la pénalité est personnalisée en fonction de la situation (travail non fait, non-respect des délais...) avec un exercice adapté. Les points sont comptabilisés toutes les 3 semaines et donnent accès à un niveau de couleur dans le même esprit que les ceintures de compétences.

Le dossier de travail maison s'intègre dans ce fonctionnement. Ils peuvent gagner des points en travaillant : 1 point pour 3 fiches validées et 1 point dès le dossier est terminé. Ils peuvent en perdre aussi. Ils doivent faire 1 fiche par semaine. Si l'élève n'a pas travaillé, il perd un point. Je les inscris alors en séance de devoirs faits. Je les accueille durant 30 minutes sur des créneaux le midi. Les temps sont aussi ouverts aux élèves désireux de travailler ou ayant des questions. Si un élève vient par motivation, il peut partir avant les 30 minutes. Si c'est moi qui l'inscris, il doit rester 30 minutes.